



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale de la Protection des  
Populations de Loire-Atlantique**

Service vétérinaire – Environnement  
10 Boulevard Gaston Doumergue  
BP 76315  
Cedex 2  
44036 Nantes

Nantes, le 28/04/2025

## ***Rapport de l'Inspection des installations classées***

Visite d'inspection du 10/04/2025

### **Contexte et constats**

Publié sur **GÉORISQUES**

#### **GAEC HERET**

9 RUE LA JOUSSINIÈRE  
9 RUE DU PRESOIR  
44830 Brains

Références : 2025-01072  
Code AIOT : 0054400246

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 10/04/2025 dans l'établissement GAEC HERET implanté 9 RUE LA JOUSSINIÈRE 9 RUE DU PRESOIR 44830 BRAINS. L'inspection a été annoncée le 10/04/2025. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques ( <https://www.georisques.gouv.fr/> ).

Inspection de l'exploitation bovine du site de LA JOUSSINIÈRE sur la commune de BRAINS.

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- GAEC HERET
- 9 RUE LA JOUSSINIÈRE 9 RUE DU PRESOIR 44830 BRAINS

- Code AIOT : 0054400246
- Régime : Déclaration
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Elevage bovins.

**Contexte de l'inspection :**

- Plainte

**2) Constats**

**2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
  - ◆ les observations éventuelles ;
  - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
  - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

## 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Intégrations paysagères	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.2	Sans objet
2	Sécurité Incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.5	Sans objet
3	Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.3	Sans objet
4	Lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.7	Sans objet
5	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 3.3	Sans objet
6	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 7	Sans objet

## 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Conduite de l'exploitation agricole satisfaisante. Site propre et entretenu.

## 2-4) Fiches de constats

N° 1 : Intégrations paysagères

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.2
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Implantation – Aménagement
<b>Prescription contrôlée :</b>  Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords.
<b>Constats :</b>  le site de Joussinière est propre, entretenu et rangé. Les matériels inutiles et déchets liés au fonctionnement de l'exploitation ont été évacués.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 2 : Sécurité Incendie**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.5
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Sécurité – incendie
<b>Prescription contrôlée :</b>  Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
<b>Constats :</b>  Des actions préventives ont été mises en place par les exploitants pour limiter la prolifération de mouches en période estivale en lien avec le vétérinaire sanitaire de l'exploitation. L'achat de traitement préventif (versatrine) et la bonne conduite générale de l'exploitation et des animaux sont observés. Le site est propre. La gestion des effluents est conforme.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 3 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.3
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b>  Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
<b>Constats :</b>  Les conditions de gestion et stockage des effluents sur le site de l'exploitation sont satisfaisantes et conformes. Les silos sont bâchés et l'absence de jus d'écoulement est notée. L'entretien des bâtiments d'élevage est suivi.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 4 : Lutte contre l'incendie**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.7
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Sécurité – incendie
<b>Prescription contrôlée :</b>  Lutte contre l'incendie
<b>Constats :</b>  Des extincteurs réglementaires ont été achetés par les exploitants (facture de juillet 2024 communiquée).
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 5 : Collecte et stockage des effluents**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 3.3
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b>  Stockage des effluents
<b>Constats :</b>  Les conditions de stockage des effluents sur le site de l'exploitation sont conformes.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 6 : Déchets et sous-produits animaux**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 7
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b>  Gestion des déchets et des sous-produits animaux
<b>Constats :</b>  Les déchets ont été évacués du site de l'exploitation et valorisés en filières dédiées. Des factures ont été produites par les exploitants pour l'élimination des ferrailles, bidons, sacs, bidons, huiles, bâches.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite